

Plan
2009/2010 >

Programme mondial relatif au logement après une catastrophe



Fédération internationale des Sociétés
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

L'Agenda mondial de la Fédération internationale (2006-2010)

Au cours des cinq prochaines années, la Fédération internationale oeuvrera, collectivement, à la réalisation des objectifs et priorités suivants :

Nos objectifs

Objectif 1 : Réduire l'impact des catastrophes, notamment le nombre de morts et de blessés.

Objectif 2 : Réduire le nombre des morts et des malades et atténuer les effets des maladies et des urgences de santé publique.

Objectif 3 : Accroître la capacité des communautés locales, de la société civile et de la Croix-Rouge/du Croissant-Rouge de faire face aux situations de vulnérabilité les plus urgentes.

Objectif 4 : Promouvoir le respect de la diversité et de la dignité humaine, et réduire l'intolérance, la discrimination et l'exclusion sociale.

Nos priorités

Améliorer notre capacité d'intervention locale, régionale et internationale en cas de catastrophe et d'urgence de santé publique.

Intensifier notre action auprès des communautés vulnérables dans les domaines de la promotion de la santé, de la prévention des maladies et de la réduction des risques de catastrophes.

Développer considérablement nos programmes et notre travail de sensibilisation en matière de lutte contre le VIH/sida.

Renforcer notre action de sensibilisation sur les questions humanitaires prioritaires, en particulier la lutte contre l'intolérance, la stigmatisation et la discrimination, ainsi que les efforts visant à réduire les risques liés aux catastrophes.

© Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Toutes les parties de cette publication peuvent être citées, copiées, traduites dans d'autres langues ou adaptées aux besoins locaux sans un accord préalable de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, à condition de citer clairement le nom de la présente publication.

Photo de couverture : Giancarlo Shibayama/Fédération internationale

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Au secrétariat de la Fédération
Graham Saunders
Chef, Département Logement
Courriel : graham.saunders@ifrc.org
Téléphone : +41 22 730 42 41
Télécopie : +41 22 733 03 95

2009

Fédération internationale des Sociétés
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Case postale 372
CH-1211 Genève 19
Suisse
Téléphone : +41 22 730 42 22
Télécopie : +41 22 733 03 95
Courriel : secretariat@ifrc.org
Site Internet : www.ifrc.org



En bref

Cet appel vise à recueillir 6 655 000 francs suisses pour financer le programme décrit ici et les activités qui seront mises en œuvre en 2009 et 2010. Le programme est en cohérence avec l'Agenda mondial de la Fédération internationale, qui définit quatre objectifs généraux pour réaliser la mission de l'organisation – « améliorer les conditions d'existence des personnes vulnérables en mobilisant le pouvoir de l'humanité ».

| Programme mondial Logement | Budget 2009 en francs suisses | Budget 2010 en francs suisses | Budget total en francs suisses |
|----------------------------|-------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| Totaux | 3 628 000 | 3 027 000 | 6 655 000 |

La Fédération internationale s'efforce d'appliquer le Code de conduite pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et pour les organisations non gouvernementales (ONG) lors des opérations de secours en cas de catastrophe et elle est résolue à se conformer à la Charte humanitaire et aux Normes minimales pour les interventions lors de catastrophes (Projet Sphère) dans le cadre de ses activités d'assistance en faveur des personnes les plus vulnérables.

Pour en savoir plus sur les programmes à long terme menés dans un pays ou une région en particulier, veuillez vous reporter au Plan et budget 2009-2010 de la Fédération internationale. Si vous souhaitez contribuer aux programmes ou opérations de la Fédération dans un pays, ou obtenir des compléments d'information ou un descriptif des Sociétés nationales, veuillez consulter le site Internet de l'organisation à l'adresse : <http://www.ifrc.org/fr/>



Résumé

La grande variété des catastrophes naturelles de ces deux dernières années et l'ampleur des besoins qui en ont résulté ont continué à mettre en évidence la charge de travail du secteur humanitaire du logement, qui doit fournir les ressources humaines et matérielles nécessaires, définir une vision commune des normes et des stratégies appropriées, et assurer l'accès aux outils et lignes directrices utiles.

La Fédération internationale, conformément à l'engagement qu'elle a pris de jouer un rôle directeur dans le secteur de l'hébergement d'urgence, a lancé en 2006 un premier Programme mondial de deux ans pour renforcer les capacités des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et contribuer à améliorer, à l'échelon mondial, la préparation en matière d'hébergement d'urgence. Ce nouveau Programme biennal prend appui sur les progrès déjà accomplis, et vise à soutenir et développer des initiatives essentielles aux échelons mondial, régional et national. Il s'efforce en outre de répondre à la montée des vulnérabilités et des risques liés au logement et aux modes d'habitat, due aux tendances émergentes du changement climatique et à la fréquence grandissante des catastrophes de petite et moyenne ampleur, à l'urbanisation, et à la marginalisation sociale et économique croissante des ménages vulnérables.

Les activités du Programme sont axées sur cinq domaines principaux :

- s'inspirer des expériences des Sociétés nationales et **d'autres acteurs, et définir et élaborer des meilleures pratiques et des politiques** relatives au logement, centrées sur la réduction des risques et des vulnérabilités en matière de logement ;
- **renforcer les capacités des ressources humaines** des Sociétés nationales pour garantir une préparation, une intervention et un relèvement adéquats en matière de logement en cas de catastrophe ;
- s'assurer que la Fédération internationale et ses membres disposent du **soutien opérationnel et technique** nécessaire pour conduire les activités d'hébergement d'urgence appropriées après une catastrophe naturelle, tout en renforçant les capacités locales ;
- assurer, dans le secteur de l'hébergement d'urgence, la **coordination** en matière de préparation et d'intervention ;
- soutenir le secteur et créer des réseaux pour faire progresser le secteur de l'hébergement d'urgence.

En vertu de son Agenda mondial, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge s'est engagée à réduire l'impact des catastrophes, à faire face aux vulnérabilités, à renforcer les capacités d'intervention locales et à promouvoir le respect

de la diversité et de la dignité humaine. Des activités d'hébergement appropriées, notamment la promotion de logements et d'habitats sûrs, une intervention et un relèvement solidement étayés et les solutions locales, peuvent considérablement contribuer à la réalisation de ces objectifs. À travers les activités proposées dans ce Programme, la Fédération internationale et ses membres renforceront leurs capacités, leurs ressources et leur stratégie en matière de fourniture de logements avant, pendant et après une catastrophe. Pour refléter le consensus sur la fourniture de logements et l'éventail des activités des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans ce domaine, il faudra notamment améliorer la qualité et l'efficacité des opérations de secours d'urgence, veiller à ce que la réduction des risques et les efforts de relèvement soient pris en compte dans ces opérations, et fournir le soutien nécessaire aux activités liées à l'hébergement temporaire ou permanent. Par des collaborations interorganisations aux échelons mondial, régional et national, le Programme permettra en outre à la Fédération internationale d'honorer l'engagement qu'elle a pris, en signant un Protocole d'accord avec le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (BCAH), d'apporter son soutien au secteur du logement à l'échelon mondial et à la coordination des activités d'hébergement d'urgence lors de catastrophes naturelles.

Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont une longue expérience de la fourniture de logements d'urgence et des activités complémentaires de préparation et de relèvement, selon le cas. Cette expérience, consolidée par les activités menées lors de situations d'urgence récentes et futures, servira de socle à l'élaboration d'un cadre de meilleures pratiques régulièrement mis à jour, qui guidera l'élaboration de programmes et de politiques de la Fédération internationale en matière de logement. Des approches stratégiques de la préparation, de l'intervention et du relèvement en matière de logement, qui réduisent les risques et les vulnérabilités, seront définies et diffusées au moyen d'Internet et d'outils audiovisuels, de guides et d'ateliers. Elles refléteront la grande diversité des contextes géographiques où opère la Fédération internationale, en sa qualité de plus vaste organisation humanitaire au monde.

Pour veiller à ce que les Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge disposent des capacités en ressources humaines requises pour honorer l'engagement qu'elles ont pris d'intensifier leurs activités en matière de logement, la gamme des formations centrées sur le logement qui ont été élaborées et lancées sera, au besoin, mise à la disposition des Sociétés nationales et des organisations partenaires intéressées, aux échelons mondial, régional et national.

La fourniture rapide et adéquate de solutions d'hébergement aux ménages touchés par une catastrophe est un aspect fondamental des activités d'intervention de la Fédération internationale. Pour compléter les tentes et articles de secours déjà disponibles, il a été procédé, dans le cadre du Programme précédent, à la constitution d'importants stocks de kits de construction normalisés, mis au point par la Fédération internationale. Cette action sera renforcée par l'élaboration d'accords-cadres relatifs aux achats complémentaires, en vue d'accélérer l'acquisition d'autres matériaux de construction, d'assurer sur le terrain des formations sur l'utilisation de solutions d'hébergement et de matériaux appropriés, et de soutenir le recours aux techniques novatrices dans les domaines de la construction et des matériaux.

En tant que chef de file du Groupe sectoriel de l'hébergement d'urgence en cas de catastrophe naturelle, la Fédération internationale continuera de réunir les organisations spécialisées, aux échelons mondial et régional, pour soutenir la préparation requise au sein du secteur. En collaboration avec les Sociétés nationales intéressées et suivant les besoins, la Fédération internationale soutiendra la planification d'urgence en matière de logement à l'échelon national. En cas de catastrophe naturelle de grande ampleur

nécessitant une assistance internationale, elle réunira les organisations concernées à l'échelon national pour coordonner la réponse aux besoins en matière de logement et ainsi aider les gouvernements hôtes.

La Fédération internationale, pour faire progresser les questions essentielles au sein du secteur du logement et tirer parti de sa taille et de sa présence locale dans 186 pays, continuera de promouvoir et de soutenir les initiatives de création de réseaux par secteur et les activités connexes interorganisations. Elle s'occupera en outre, pour le secteur du logement dans son ensemble, des problèmes actuels et émergents qui influent sur les logements et les habitats, notamment le changement climatique, les terres, les droits fonciers et la migration.

Les activités seront élaborées et mises en œuvre par les Sociétés nationales et les représentants du Secrétariat aux échelons mondial, régional et national, et par les organisations et institutions partenaires du secteur du logement, en fonction des besoins.

Le budget total pour 2009-2010 s'élève à CHF 6 654 516 (USD 6 082 738 ou EUR 4 238 545). ■



Contexte

En 2007, les graves inondations qui ont frappé l'Asie du Sud et du Sud-Est, du Pakistan à la République populaire démocratique de Corée, ont endommagé ou détruit les habitations de plus de 60 millions de ménages. Au Ghana, au Burkina Faso, au Togo, au Soudan et en Ouganda, ainsi que dans les pays voisins en Afrique de l'Est et de l'Ouest, les inondations ont provoqué le déplacement de plus de deux millions de personnes, qui ont dû se réfugier temporairement dans des familles d'accueil ou dans des écoles et d'autres bâtiments publics, avant de s'attaquer au défi de reconstruire leur maison lorsqu'elles ont pu regagner leur lieu d'origine. En 2007, au Nicaragua, l'ouragan Félix a endommagé quelque 100 000 maisons, et en 2008, la saison des ouragans dans les Caraïbes a contraint plus de 1,5 million de familles en Haïti, à Cuba, en République dominicaine, aux Bahamas et dans les îles Turques et Caïques à trouver refuge dans des logements temporaires collectifs. Rien qu'à Cuba, 2,6 millions de personnes, soit environ 20 % de la population, ont été évacuées vers des abris ou des logements à plus haute altitude. En 2008, les cyclones ont détruit ou endommagé plus de deux millions d'habitations au Myanmar et au Bangladesh. En 2007 sur les hauts plateaux du Pérou et de la Bolivie et en 2008 au Tadjikistan, des vagues de froid ont mis en évidence l'inadéquation des logements de nombreux ménages vulnérables dans les zones rurales reculées et les zones urbaines, ce qui donné lieu à des interventions intégrées d'hébergement, de secours et de rétablissement des moyens de subsistance. Les séismes au Pérou en 2007 et en Chine en 2008 ont également souligné la nécessité de trouver rapidement des solutions temporaires d'hébergement et d'habitat, et l'importance des interventions menées en collaboration pour réduire les risques et les vulnérabilités à l'avenir.

La Fédération internationale, par l'intermédiaire des Sociétés nationales, a une longue expérience de la fourniture de logements d'urgence. Elle a apporté des solutions d'hébergement d'urgence dans toutes les régions du monde et elle est l'un des principaux fournisseurs de logements d'urgence parmi les acteurs humanitaires. En 2007, elle a lancé, en réponse à des catastrophes naturelles de grande ampleur, 27 appels d'urgence dont la majorité comprenait une action dans le domaine du logement. Cependant, en 2007, la Fédération internationale a fait état de 540 catastrophes, auxquelles les Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont réagi principalement par des interventions nationales en cas de catastrophe. Les Sociétés nationales ont défini les besoins locaux à satisfaire au moyen de solutions d'hébergement locales appropriées, en utilisant les ressources locales, complétées, au besoin, par une assistance régionale ou internationale. Ces capacités et expériences

institutionnelles considérables doivent être soutenues davantage pour favoriser le renforcement, en qualité et en quantité, des activités d'hébergement. En plus d'améliorer l'assistance d'urgence en matière d'hébergement, il faut prendre en compte, dans les programmes de logement et les activités connexes, l'expérience de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans la fourniture de logements provisoires et permanents ainsi que dans les activités complémentaires de réduction des risques, de relèvement, d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

Il est de plus en plus reconnu que la satisfaction des besoins en matière de logement après une catastrophe devrait être perçue comme un processus d'« hébergement » entrepris par les ménages sinistrés avec divers types d'assistance matérielle, technique, financière et sociale, en fonction des besoins, en non comme la simple fourniture d'un « produit » prédéfini. Il s'agit de répondre aux besoins des ménages sinistrés – en matière de sécurité, de protection de la sphère privée, de protection contre les intempéries et de possibilités d'entreprendre ou de reprendre des activités de subsistance – par des stratégies adaptées au contexte considéré et aux ressources disponibles. Les solutions d'hébergement doivent également donner aux ménages les moyens d'améliorer eux-mêmes, progressivement, leurs conditions d'existence, dans la mesure où les ressources et les conditions le permettent. Même quand les besoins découlent d'une catastrophe naturelle ou d'une autre forme de situation d'urgence, les efforts vont au-delà de la fourniture immédiate de solutions d'hébergement de base et sont étroitement liés aux activités de reconstruction à long terme, ainsi qu'aux mesures visant à aider les individus, les familles et les communautés à se relever et à reprendre une vie normale.

En dehors des situations de catastrophe, l'hébergement est, dans la plupart des pays, « laissé à l'initiative des propriétaires », les ménages individuels étant chargés de trouver leur propre solution d'hébergement. Les logements peuvent être reçus en héritage, construits par les membres du ménage eux-mêmes, construits par d'autres avec un financement du ménage, loués par le ménage, ou résulter d'une combinaison quelconque de ces approches et d'autres encore. Cependant, les interventions consécutives à une catastrophe ne s'appuient que rarement sur ces processus établis, mais sont composées de solutions isolées déterminées par des acteurs externes, qui remplacent ou entravent les approches élaborées à l'échelon local. L'utilisation restreinte à ce jour des distributions d'espèces et d'autres méthodes d'assistance financière dans les programmes de logement conduits après une catastrophe en est un exemple. La fourniture de solutions préfabriquées est souvent favorisée

par les gouvernements et les organisations humanitaires, bien que les méthodes formelles et informelles de troc et de distribution d'espèces soient des pratiques courantes dans de nombreuses sociétés pour se procurer un logement ou soutenir la construction ou l'adaptation des logements. Après une catastrophe, l'intervention devrait prendre appui sur l'approche du logement qui prévalait avant la catastrophe, tout en tenant compte de l'impact de la catastrophe sur les processus d'hébergement établis, ainsi que sur les ressources et les capacités des ménages et de la communauté. Il est essentiel aussi d'avoir accès aux compétences techniques appropriées pour réduire les risques en matière de logement mis en évidence par la catastrophe.

Les vulnérabilités et les risques liés au logement augmentent du fait de l'impact du changement climatique, de l'urbanisation croissante – en particulier sous forme d'implantations spontanées –, et de la marginalisation sociale et économique qui règne dans de nombreuses communautés. C'est un défi supplémentaire pour les activités d'hébergement après une catastrophe, compte tenu de l'ampleur des besoins à l'échelon mondial, de la fréquence croissante des catastrophes naturelles de petite et moyenne ampleur et des contraintes qu'imposent les ressources limitées des gouvernements et de la communauté humanitaire internationale. L'analyse de catastrophes régionales récentes indique que la majorité des ménages touchés n'ont pas reçu d'assistance en matière de logement, ou ont bénéficié d'une assistance limitée. Ces ménages, et beaucoup de ceux qui ont été pareillement touchés ailleurs, ont dû satisfaire leurs besoins en logement en improvisant des réparations ou des reconstructions, s'installant chez des proches ou déménageant provisoirement ou définitivement. Mis à part quelques cas, où des relogements sont planifiés et des techniques de construction plus résilientes sont favorisées, les ménages restent souvent dans des endroits tout aussi vulnérables, dans des habitations qui, du fait de contraintes économiques et de ressources limitées, sont aussi sinon plus vulnérables qu'avant les catastrophes récentes. Par ailleurs, pour des raisons économiques, les ménages vivant dans des zones exposées, comme les communautés de pêcheurs sur les côtes ou les fermiers qui exploitent les sols fertiles des hautes terres volcaniques instables, sont moins susceptibles d'envisager de déménager ou d'investir dans la construction de logements durables. Les activités d'hébergement doivent tenir compte de ces réalités et aider ces ménages à réduire ces risques et vulnérabilités dans la mesure du possible. L'évolution des modèles météorologiques a aussi un impact sur la disponibilité et la fiabilité des matériaux de construction naturels et provoque la migration forcée, créant ainsi des besoins en nouveaux logements et de nouvelles vulnérabilités. Les ménages individuels et les communautés vivant dans les zones exposées sont souvent conscients de leur vulnérabilité

croissante et de l'impact de l'évolution des modèles météorologiques, mais ne peuvent pas investir les ressources nécessaires pour régler ces problèmes, pour des questions liées aux droits fonciers, d'habitation ou de propriété, ou à des problèmes d'accès. Une planification inappropriée ou inadéquate de l'utilisation des terres peut accroître les risques et la vulnérabilité des logements et des habitats, et l'impact négatif sur l'environnement local. L'utilisation de techniques et de solutions d'hébergement appropriées qui réduisent au minimum l'impact sur l'environnement devrait être plus largement connue et encouragée. Les règlements de construction et notamment l'application de codes de construction peuvent aussi contribuer à réduire les risques et les vulnérabilités, mais pas nécessairement par l'imposition de normes de construction plus rigides ou potentiellement inatteignables. Autoriser le respect progressif des normes peut encourager les ménages et les communautés à investir davantage dans des constructions de meilleure qualité mais non entièrement conformes.

Les catastrophes offrent un point de départ et suscitent une prise de conscience accrue de la nécessité de réduire les risques et les vulnérabilités. En outre, elles entraînent généralement, mais pas toujours, la mise à disposition de ressources et d'un soutien institutionnel pour gérer à la fois leur impact et certaines de leurs causes sous-jacentes. Pour la Fédération internationale, fournir une assistance en matière de logement après une catastrophe est l'occasion de veiller à ce que les risques auxquels sont exposés les ménages touchés soient réduits par des programmes élaborés en connaissance de cause et par des activités de sensibilisation. Il faut pour cela repenser l'intervention d'urgence de façon à y inclure des considérations plus générales relatives aux logements et aux habitats. La Fédération internationale et les Sociétés nationales ne peuvent pas mettre en place toutes les mesures qui s'imposent, et la Fédération n'est pas le seul prestataire de services dans ces domaines. Compte tenu de la nécessité d'améliorer les activités d'hébergement, la Fédération internationale, par l'intermédiaire de son Secrétariat à Genève, collabore avec d'autres organisations afin de garantir des capacités, des ressources et des méthodes de travail appropriées, dans le but d'appliquer cette approche plus générale des logements et des habitats. Elle a conclu avec le BCAH un Protocole d'accord, en application duquel elle coordonnera les acteurs intéressés à l'échelon mondial et assurera la coordination de la fourniture de logements d'urgence après une catastrophe naturelle. En outre, elle collabore étroitement avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), qui agira en qualité de chef de file du secteur de l'hébergement d'urgence dans les situations de conflit, en mobilisant les organisations concernées de façon à renforcer les capacités de préparation et d'intervention dans ce secteur. La Fédération internationale

assure la promotion d'initiatives en collaboration avec les organismes de recherche et de développement, les universités, les instituts techniques, le secteur commercial et les associations représentant les professionnels des zones bâties en vue d'optimiser les perspectives de progrès dans le secteur du logement.

La Fédération internationale et les Sociétés nationales figurent parmi les principaux fournisseurs de secours. Elles se sont dotées de capacités d'intervention importantes, notamment en créant des unités de logistique régionales, constituant des stocks, et passant des accords-cadres sur l'approvisionnement et des mécanismes généraux de soutien opérationnel. À ces capacités s'ajoutent une connaissance croissante de la préparation

aux catastrophes et de la réduction des risques, et la promotion du relèvement en tant que processus guidant les opérations de secours. L'approche améliorée des activités d'hébergement mise en œuvre par la Fédération internationale par le biais des Sociétés nationales fera appel aux compétences actuelles de l'organisation. ■

Priorités et collaboration actuelle avec les partenaires

Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge conduisent des activités d'hébergement depuis de nombreuses années et leur expérience, leur savoir-faire et leurs priorités définissent le programme de la Fédération internationale en matière de logement. Un large groupe de Sociétés nationales partenaires travaille en collaboration étroite avec le Secrétariat de la Fédération internationale à la définition, l'élaboration et la mise en œuvre conjointe de projets mondiaux visant à étayer l'engagement de l'organisation en matière de logement. À l'échelon régional, des Sociétés nationales opératrices se sont réunies pour définir de meilleures pratiques et les besoins en renforcement des capacités, et pour élaborer des stratégies d'hébergement propres à leur région. À l'échelon national, des activités continues de planification d'urgence et des interventions en cas de catastrophe ont permis de définir et de mettre au point des initiatives de renforcement des capacités et de soutien spécifiques. La cartographie, les formations pilotes et les activités axées sur la fourniture de logements, entreprises dans le cadre du Programme 2007-2008, ont avantageusement contribué à la définition des priorités pour 2009-2010.

Par ailleurs, la Fédération internationale collabore avec diverses organisations opérationnelles dans le secteur du logement, des prestataires de services, ainsi que des instituts de recherche, des réseaux de donateurs et le secteur commercial. Les problèmes et les projets définis par les principaux forums et réseaux du secteur, ainsi que les retours continus d'informations relatives aux interventions sur le terrain, ont servi de base aux activités soutenues à ce jour, lesquelles guideront les activités menées en collaboration et exigeant un soutien supplémentaire.

Toutes les activités d'hébergement s'appuient sur le travail continu de la Fédération internationale en matière de secours, de relèvement, de préparation aux catastrophes, d'approvisionnement en eau et d'assainissement, de logistique et d'achats, d'urgences de santé publique, de coopération au sein du Mouvement et de développement organisationnel. ■



Programme mondial relatif au logement, 2009-2010

Objectif général du Programme

Objectif général du Programme

Améliorer les conditions d'existence des personnes vulnérables en réduisant l'impact des catastrophes et la vulnérabilité aux catastrophes, tout en renforçant et en utilisant efficacement les capacités et les ressources de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en matière de logement.

Composante du Programme n° 1 – Meilleures pratiques et politiques : *Les activités de préparation, d'intervention et de relèvement de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en matière d'hébergement réduisent les risques et les vulnérabilités et utilisent des meilleures pratiques fondées sur des orientations politiques en matière de logement.*

Composante du Programme n° 2 – Renforcement des capacités : *Les capacités des ressources humaines de la Fédération internationale et de ses membres sont renforcées et utilisées efficacement pour garantir une préparation aux catastrophes, une intervention et un relèvement adéquats en matière de logement.*

Composante du Programme n° 3 – Soutien opérationnel : *La Fédération internationale et ses membres bénéficient du soutien opérationnel et technique nécessaire pour apporter des solutions adéquates en matière de logement, tout en renforçant les capacités locales.*

Composante du Programme n° 4 – Coordination : *La Fédération internationale assure au secteur de l'hébergement d'urgence le soutien et la coordination appropriés aux échelons mondial et national.*

Composante du Programme n° 5 – Soutien au secteur et création de réseaux : *Des initiatives menées en collaboration par le secteur et la création de réseaux par les acteurs intéressés ont fait progresser l'approche de l'hébergement d'urgence à l'échelon mondial et les activités en la matière.*

Composante du Programme n° 1 – Meilleures pratiques et politiques

Résultat : Les activités de préparation, d'intervention et de relèvement de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en matière d'hébergement réduisent les risques et les vulnérabilités et utilisent des meilleures pratiques fondées sur des orientations politiques en matière d'hébergement.

Définition et promotion de meilleures pratiques

- Maintenir et promouvoir l'utilisation de la Base de données en ligne établie en 2008 et présentant les activités d'hébergement des Sociétés nationales, y ajouter des liens vers les outils et les orientations des programmes et développer l'interactivité et la gestion commune.
- Entreprendre des études de cas sur certaines activités d'hébergement pour mettre en évidence les bonnes pratiques dans la préparation, la réduction des risques, les secours et le relèvement en matière de logement.
- Organiser des ateliers régionaux sur les enseignements tirés, réunissant des praticiens du logement et les responsables de la gestion des catastrophes des Sociétés nationales, afin de définir des thèmes et des approches propres au contexte régional et diffuser les meilleures pratiques convenues.
- Analyser les observations et recommandations établies à partir des examens et évaluations des activités d'hébergement et d'habitat entreprises par les Sociétés nationales, et des meilleures pratiques du secteur du logement. Définir les meilleures pratiques dans ces programmes, déterminer dans quelle mesure les recommandations ont été appliquées et recenser les principales lacunes à combler.
- Élaborer, diffuser et soutenir un cadre de meilleures pratiques avec l'appui d'outils, d'indicateurs et d'exemples d'études de cas.
- Systématiser l'évaluation des programmes d'hébergement et d'habitat en élaborant des méthodologies et des modèles normalisés, afin de gérer les questions techniques et socioéconomiques, et la satisfaction des bénéficiaires.
- Élaborer des produits de communication sur le logement, notamment des supports audiovisuels et imprimés, et utiliser les plateformes intranet et extranet, ainsi que les manifestations de la Fédération internationale, pour promouvoir les stratégies et les meilleures pratiques du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en matière de logement.

Réduction des vulnérabilités et des risques liés au logement

- En collaboration avec les Sociétés nationales intéressées, définir progressivement des profils de risques en matière de logement, incorporant l'impact potentiel des catastrophes et les capacités des Sociétés nationales concernées, des autorités nationales, etc. Continuer de contribuer aux outils actuels d'évaluation des vulnérabilités et des capacités de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, de façon à définir correctement les problèmes relatifs au logement et à l'habitat.
- À travers les mécanismes Croix-Rouge et Croissant-Rouge de gestion des catastrophes et des initiatives et alliances régionales qui sont constituées, fournir des conseils sur les questions relatives au logement et à l'habitat dans la planification d'urgence aux échelons national et régional. Soutenir, le cas échéant, la contribution des Sociétés nationales aux processus nationaux de planification d'urgence et l'élaboration de lignes directrices et de méthodologies propres au secteur.
- Promouvoir des méthodes de construction sûres en établissant des modèles de campagnes de sensibilisation au niveau communautaire, fondés sur le programme de promotion de l'hygiène élaboré par l'unité « Eau et assainissement » de la Fédération internationale.
- Intégrer le logement et l'habitat sûrs dans le programme de formation à la préparation aux catastrophes des Sociétés nationales, en y ajoutant des campagnes publiques sur les constructions sûres et l'élaboration de solutions créatives de sensibilisation aux questions relatives au logement dans le cadre de la préparation aux catastrophes, notamment des jeux en lignes, du matériel éducatif pour les écoles et des activités communautaires.

- Contribuer à l'élaboration d'outils d'analyse des risques en matière de logement et à leur adaptation en vue de leur utilisation à l'échelon communautaire.
- Contribuer à l'Alliance mondiale de la Fédération internationale pour la réduction des risques et élaborer, pour la Fédération internationale, une stratégie clairement définie sur la réduction des risques en matière de logement.

Élaboration de politiques et orientations

- Rassembler et réviser les politiques actuelles de la Fédération internationale et, le cas échéant, des Sociétés nationales, sur le logement et les secteurs techniques connexes.
- Analyser les lignes directrices et les cadres politiques relatifs au logement d'autres organisations, notamment les Nations Unies, les ONG internationales et les donateurs, et définir les principaux thèmes ou approches stratégiques qui seraient utiles à la Fédération internationale et permettraient d'assurer une plus grande cohérence au sein du secteur.
- Examiner les évolutions politiques au sein de la Fédération internationale, ainsi que les documents de procédure et les cadres de référence associés, et établir et promouvoir un processus d'élaboration d'une politique relative au logement.
- Collaborer avec les Sociétés nationales intéressées pour établir un cadre politique relatif au logement et définir une terminologie fondée sur des meilleures pratiques convenues, de façon à guider les discussions en cours sur les politiques et les produits de la Fédération internationale et des Sociétés nationales.

Profil du public cible et des bénéficiaires finaux

Les meilleures pratiques et les orientations seront élaborées à l'intention des Sociétés nationales opératrices, ainsi que des responsables de la gestion des catastrophes et des départements techniques de la Fédération internationale. Les Sociétés nationales intéressées participeront à la définition des meilleures pratiques et à la formulation du cadre politique, et continueront de contribuer de manière suivie à l'élaboration de l'approche de la Fédération internationale à l'égard du logement, par le biais des plateformes établies de partage d'informations et de discussion.



Risques et défis potentiels

De nombreuses Sociétés nationales ne disposent pas de personnes de référence désignées pour le logement et, comme elles sont fortement mises à contribution en matière de préparation aux catastrophes et d'intervention, divers mécanismes créatifs d'échange d'informations seront nécessaires pour favoriser les contributions appropriées et opportunes aux discussions sur le logement. La Base de données en accès libre, constamment mise à jour, permettra de surmonter cet obstacle, tout comme la gamme proposée d'outils de communication, de produits et de manifestations. La réduction des risques est un problème mondial majeur et le défi consiste à veiller à ce que l'élimination des vulnérabilités et des risques liés au logement et à l'habitat bénéficie du soutien technique et sectoriel nécessaire. La Fédération internationale examine actuellement son approche des orientations politiques, suite à un vaste audit des politiques mené en 2008. La définition d'orientations propres au secteur dans la gestion générale des catastrophes ou dans les cadres stratégiques déterminera l'incorporation finale d'une politique de la Fédération internationale relative au logement.

Composante du Programme n° 2 – Renforcement des capacités

Résultat : Les capacités des ressources humaines de la Fédération internationale et de ses membres sont renforcées et utilisées efficacement pour garantir une préparation aux catastrophes, une intervention et un relèvement adéquats en matière de logement.

Renforcement des capacités

- Soutenir le relevé des capacités et des compétences actuelles de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge aux échelons national, régional et international, et du soutien technique extérieur disponible. Sur la base des évaluations et des recommandations, définir les lacunes en termes de capacités et de savoir-faire, ainsi que le soutien requis par les Sociétés nationales et le Secrétariat.
- Promouvoir l'utilisation d'indicateurs relatifs au logement pour compléter le questionnaire « Des Sociétés nationales bien préparées », de façon à mieux définir, régulièrement, les capacités et les ressources de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.
- Au besoin et s'il y a lieu, contribuer aux définitions d'emploi et des tâches du personnel clé – membres des équipes d'évaluation et de coordination de la Fédération internationale sur le terrain, des unités d'intervention d'urgence et des équipes régionales d'intervention en cas de catastrophe, délégués chargés de la construction, etc. – pour ce qui est des logements, et formuler des recommandations sur les profils et les rôles révisés.
- Contribuer à la formation et au renforcement des capacités des délégués de la Fédération internationale, des collaborateurs du Secrétariat et du personnel des Sociétés nationales intéressées dans des secteurs d'activités complémentaires – notamment la réduction des risques et le relèvement – pour améliorer les connaissances générales en matière de fourniture de logements.
- Élaborer une stratégie globale de formation en matière de logement et des programmes connexes aux échelons mondial, régional et national, de façon à promouvoir la cohérence tout en favorisant l'adaptation aux contextes géographiques spécifiques. Les produits comprendront des outils pédagogiques en ligne et d'apprentissage à distance pour permettre le développement



professionnel continu, l'apprentissage et la sensibilisation du personnel, notamment des membres des unités d'intervention d'urgence et des équipes régionales d'intervention en cas de catastrophe.

- Établir des liens avec les universités et d'autres établissements d'enseignement et de formation dispensant des cours sur le logement, de façon à promouvoir une cohérence accrue dans le secteur et les premières étapes du processus de certification et de responsabilisation professionnelle.
- Introduire des formations sur l'utilisation des kits de construction de logements de la Fédération dans toutes les zones et avec les Sociétés nationales intéressées, pour faire mieux connaître les solutions d'hébergement mises en place à l'initiative des propriétaires et améliorer le soutien qui y est accordé.
- Élaborer des formations techniques complémentaires sur des questions spécifiques relatives au logement (gestion des logements, planification et gestion des camps) et sur les matériaux et les techniques (conception résistante aux séismes, aux cyclones et aux inondations, constructions en bambou et briques de terre compressée) pour répondre aux besoins et aux intérêts des Sociétés nationales.

Soutien et gestion des capacités des ressources humaines

- En collaboration avec le Département des ressources humaines, établir et maintenir une équipe de délégués chargés du logement et de la construction au sein du Secrétariat de la Fédération et des Sociétés nationales.
- Promouvoir la mise au point de fichiers de personnel et de mécanismes de fidélisation pour garantir la disponibilité de capacités appropriées de mobilisation rapide de moyens techniques.
- Systématiser les informations fournies aux délégués chargés du logement et de la construction, à Genève et sur le terrain, et leurs comptes rendus, de façon à appuyer l'évolution des stratégies, des outils et des initiatives de renforcement des capacités en matière de logement.
- Élaborer, pour les délégués chargés du logement et de la construction, un dossier d'information comprenant une présentation des outils, des systèmes et des ressources d'appoint.
- Soutenir l'établissement de capacités d'approvisionnement rapide à l'échelon local, en contribuant à la révision des procédures et à la définition et la conception, en collaboration, des programmes.

Profil du public cible et des bénéficiaires finaux

Les activités de renforcement des capacités seront mises à disposition et adaptées aux exigences des Sociétés nationales intéressées et des départements du Secrétariat dans les zones et à Genève. Elles seront définies sur la base des activités du programme d'hébergement sur le terrain et des besoins des ménages et des communautés sinistrés en matière de logement.

Risques et défis potentiels

Nombre de Sociétés nationales ne disposent pas de personnel assigné au logement et les activités en la matière sont souvent intégrées dans les interventions liées à d'autres programmes. Les activités de renforcement des capacités en matière de logement doivent être flexibles et créatives, pour assurer la gamme des activités de formation et de sensibilisation requise par un public extrêmement divers tout en conservant la cohérence indispensable pour promouvoir les meilleures pratiques. L'absence de formation reconnue dans le secteur, et l'intérêt des milieux universitaires et des organismes de services à promouvoir cette approche sous la direction des principales organisations du secteur offrent à la Fédération l'occasion d'établir une approche de la formation à l'échelle de l'organisation, qui peut également être profitable au secteur. La Fédération s'est en outre engagée à élaborer une approche intégrée de la formation et du renforcement des capacités en matière de gestion des catastrophes, et les initiatives de formation sur le logement proposées peuvent en tirer parti pour établir des références relatives à l'apprentissage, aux outils d'appui, à la surveillance et aux ressources. En plus des kits de construction, des tentes et des articles de secours déjà en stock, une capacité d'acquisition rapide dans le pays est nécessaire pour fournir des solutions d'hébergement d'urgence appropriées et conduites à l'échelon local. Les changements de procédure, les capacités et les mécanismes opérationnels requis dépendent de l'investissement et de la direction fournis par le Secrétariat dans les zones et à Genève. Ce programme appuiera l'élaboration d'accords-cadres sur l'approvisionnement et de spécifications appropriées et flexibles, de façon à soutenir les processus d'approvisionnement requis.



Composante du Programme n° 3 – Soutien opérationnel

Résultat : La Fédération internationale et ses membres bénéficient du soutien opérationnel et technique nécessaire pour apporter des solutions adéquates en matière de logement, tout en renforçant les capacités locales.

Outils et lignes directrices

- Rassembler, traduire et diffuser les lignes directrices et les ressources élaborées par les Sociétés nationales et dans le cadre du programme précédent, notamment les lignes directrices sur les bâches en plastique, le bois dans les situations d'urgence et l'utilisation des kits de construction de la Fédération internationale.
- En collaboration avec les Sociétés nationales intéressées, identifier les thèmes essentiels du secteur et les organisations ayant l'expérience voulue dans le secteur général du logement, en vue de définir les orientations supplémentaires requises pour le Programme. Les thèmes comprennent la gestion des camps (à élaborer avec le CICR), la gestion collective des logements (à élaborer avec les Sociétés nationales des Amériques), les programmes intégrés relatifs au logement, à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement (à élaborer avec l'unité Eau et assainissement de la Fédération internationale), et les activités de relèvement en matière de logement dans le cadre des programmes généraux de transition (à élaborer avec les consultants en relèvement de la Fédération internationale).
- Mettre au point des outils spécifiques de gestion de projet pour les programmes relatifs au logement et à la réhabilitation, afin de compléter les procédures actuelles de gestion des constructions et d'inclure des orientations sur les processus d'autonomisation ou les approches conduites par les propriétaires, comme l'auto-construction ou l'auto-construction assistée.
- En prenant appui sur les expériences sur le terrain, produire, à l'usage du personnel de terrain, des spécialistes locaux de la construction et des ménages sinistrés, des informations techniques propres à la région sur l'utilisation de matériaux de construction traditionnels pour garantir des logements sûrs et adéquats. Les thèmes comprennent l'utilisation de terre compressée ou de bambou, la construction parasismique et l'utilisation sans danger de débris et matériaux de récupération ou recyclés.
- Cartographier les typologies et les matériaux de construction communs dans des zones spécifiques de pays exposés aux catastrophes, et les normes et règlements de construction associés.
- En collaboration avec les départements Logistique et Mobilisation des ressources de la Fédération internationale, établir une base de données sur les matériaux et les fournisseurs locaux par région, conformément aux spécifications convenues.
- Établir des mécanismes appropriés, notamment, sur FedNet, un portail interactif en ligne sur le logement pour diffuser et mettre à disposition les orientations des programmes du secteur élaborées par la Fédération internationale et le secteur du logement, et établir un processus continu d'évaluation et d'examen. Ces mécanismes comprendront un CD-Rom de référence sur le logement, des liens vers la base de données sur le logement et un cadre de meilleures pratiques.

Gestion des catastrophes et soutien opérationnel

- Apporter un appui technique aux opérations de secours et de relèvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur le terrain en fournissant les capacités d'intervention rapide, les orientations, les outils et les méthodes nécessaires.
- Établir des plans d'urgence mondiaux révisés relatifs au logement pour la Fédération internationale, en complément de la planification d'urgence du secteur, incluant le type de solutions d'hébergement, de matériaux et de produits ménagers essentiels, ainsi que les spécifications y afférentes. Promouvoir les acquisitions supplémentaires ou la constitution de stocks complémentaires par les Sociétés nationales, les organisations partenaires et les institutions (notamment les départements gouvernementaux chargés des secours) aux échelons mondial, régional et national, de façon à respecter les plans établis.
- Mettre au point des mécanismes structurés de soutien aux délégués chargés du logement et de retour d'informations, pour pouvoir apporter un appui adapté, qui tire parti des ressources générales du Mouvement en matière de logement ainsi que de l'examen approfondi et du perfectionnement des outils et des projets de renforcement des capacités.
- Soutenir l'acquisition supplémentaire rapide, dans le pays ou dans la région, d'articles pour logements de façon à pouvoir mener, localement, des activités de secours et de relèvement adaptées. Il pourrait s'agir notamment de fournir des services d'examen rapide et de révision des spécifications, de promouvoir la révision des programmes relatifs au logement le cas échéant, et d'analyser les normes et les règlements.
- Promouvoir l'établissement de services définis de soutien à la gestion des contrats de construction au sein de la Fédération internationale s'appuyant, si possible, sur les ressources et les atouts des Sociétés nationales.

Recherche et développement

- Apporter une contribution suivie, s'agissant des produits, des matériaux et des outils pour les logements ainsi que des produits ménagers essentiels, au catalogue des articles de secours d'urgence de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et dans la version en ligne proposée.
- Soutenir l'élaboration, en collaboration avec d'autres organisations, de spécifications et de produits communs pour les logements et les ménages, et l'évaluation systématique des performances et de l'utilisation pour guider les révisions futures.
- Commander des études et des prototypes adéquats, pour inclure des logements de base, des logements démontables et des solutions cadres rapides.
- Promouvoir l'innovation dans l'utilisation des matériaux et les techniques de construction, de façon à inclure des techniques appropriées d'isolation thermique et de construction parasismique et l'utilisation améliorée de matériaux traditionnels.
- En collaboration avec les Sociétés nationales, établir des liens et entreprendre des initiatives utiles avec les instituts techniques nationaux et les réseaux de recherche, pour encourager la recherche et le développement dans le secteur du logement et de la construction.

Profil du public cible et des bénéficiaires finaux

Les programmes des Sociétés nationales opératrices, des équipes d'intervention en cas de catastrophe de la Fédération internationale et du personnel de la gestion des catastrophes des zones bénéficieront d'outils, d'orientations et d'un soutien opérationnel. Des services techniques et des activités de recherche et développement guideront les responsables de la prise de décisions stratégiques et des politiques au sein du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Risques et défis potentiels

Les solutions appropriées en matière de logement varient considérablement d'un contexte à l'autre. Pour répondre aux besoins opérationnels, les programmes doivent donc disposer d'orientations larges et générales. Des orientations importantes existent déjà, souvent à l'échelon national, et pourraient utilement servir de base à une gamme cohérente d'outils complémentaires pour les programmes. La distribution rapide d'une assistance matérielle est une composante primordiale des opérations de secours relatives au logement, et nécessite à la fois la constitution de stocks appropriés et un approvisionnement rapide. Il faut à cette fin élaborer des plans d'urgence révisés en matière de logement et des stratégies régionales de constitution de stocks en collaboration avec les départements Logistique et Mobilisation des ressources de la Fédération internationale, définir des solutions et des spécifications, et identifier des fournisseurs potentiels, aux échelons régional et national.

Le financement de la constitution de stocks d'articles de secours pour les logements est un défi majeur compte tenu du coût des immobilisations. Les récentes interventions d'urgence ont d'ailleurs mis en évidence l'insuffisance des stocks, l'absence de spécifications cohérentes et la réticence des donateurs à engager les dépenses nécessaires pour constituer des stocks. La Fédération internationale a réagi en élaborant un kit de construction d'un coût très inférieur à celui des tentes légères conformes aux spécifications internationales et a prépositionné 29 000 kits avec les fonds du précédent Programme mondial Abris. Elle encourage les autres organisations et les gouvernements donateurs à fournir des kits supplémentaires ou des kits similaires pour combler le manque de ressources.



Composante du Programme n° 4 – Coordination

Résultat : La Fédération internationale assure au secteur de l'hébergement d'urgence le soutien et la coordination appropriés à l'échelon mondial et national.

Amélioration de la préparation

- En tant que chef de file du Groupe sectoriel de l'hébergement d'urgence en cas de catastrophe naturelle, établir aux échelons mondial et régional des réseaux d'organisations intéressées, pour recenser les problèmes relatifs à la préparation et à la prévisibilité relevés par les secteurs nationaux.
- Soutenir et entreprendre activement, en collaboration avec des consortiums d'organisations intéressées aux échelons mondial et régional, des activités visant à combler les lacunes nuisant à la fourniture d'une assistance en matière de logement aux ménages et communautés sinistrés. Les questions essentielles incluent les capacités opérationnelles des ressources humaines, la mobilisation de ressources et la coordination des activités de relèvement en matière de logement.
- Établir des méthodes et des plateformes de communication appropriées, notamment l'utilisation du site Internet public et du Système d'information pour la gestion des catastrophes de la Fédération internationale, de façon à garantir un échange d'informations efficace entre le personnel et les partenaires et les partenaires du Groupe sectoriel.
- Définir une approche systématique et les ressources nécessaires pour que la Fédération internationale puisse honorer, dans le secteur du logement, ses engagements en matière de planification d'urgence à l'échelon national en cas de catastrophe naturelle, planification qui sera menée par les Sociétés nationales intéressées avec l'appui du Secrétariat. Fournir une assistance technique à la planification d'urgence qui en résulte à l'échelon national, s'il y a lieu, en collaboration avec les Sociétés nationales concernées et les partenaires du Groupe sectoriel dans le pays. Cette activité prendra appui sur les lignes directrices de la Fédération internationale et interorganisations, élaborées récemment.
- Finaliser, diffuser et promouvoir des procédures opérationnelles normalisées pour l'Équipe de coordination de la Fédération internationale en matière de logement, le mécanisme à travers lequel l'organisation honore l'engagement qu'elle a pris de coordonner, sur le terrain, les opérations d'urgence relatives au logement. Soutenir les activités qui en résultent sur les plans administratif, logistique et organisationnel, notamment l'élaboration d'un manuel à l'usage de l'Équipe et l'établissement d'un groupe restreint de Sociétés nationales contribuant à la coordination.
- Perfectionner et structurer le renforcement des capacités des ressources humaines et la mise au point d'outils en matière de coordination des activités liées au logement, en organisant régulièrement des ateliers pour le personnel de l'Équipe de coordination et créant un mécanisme de retour d'informations et d'examen pour les outils et les procédures d'appoint. Établir une liste de personnels compétents ou un mécanisme d'avances sur salaires pour garantir à la Fédération internationale et aux partenaires la capacité et les ressources adéquates pour soutenir la formation et la sensibilisation en matière de coordination aux échelons régional et national. Établir des accords-cadres mondiaux et régionaux avec les partenaires clés du Groupe sectoriel, en vue du déploiement de leur personnel au sein des équipes de coordination des activités en matière de logement menées par la Fédération internationale.

- Renforcer les capacités et les compétences des Sociétés nationales et des homologues au sein des gouvernements afin qu'ils puissent coordonner à l'échelon national les activités d'hébergement après une catastrophe naturelle ne nécessitant pas une assistance internationale ou la mise en œuvre de l'approche sectorielle.
- Élaborer du matériel de communication sur la façon dont la Fédération internationale remplit son engagement en matière de coordination, pour diffusion aux Sociétés nationales, aux organisations des Nations Unies dans le pays, aux partenaires du Groupe sectoriel et à la communauté des donateurs.
- Demander un examen indépendant de l'engagement de la Fédération internationale dans le domaine du logement, des réalisations et des problèmes survenus jusqu'à présent, de façon à fournir des informations en retour officielles aux organes directeurs de la Fédération internationale.

Coordination de la fourniture d'un hébergement d'urgence

- Déployer et soutenir les équipes de coordination dirigées par la Fédération internationale, de façon à réunir les organisations concernées dans le pays, à l'appui des gouvernements hôtes, en cas de catastrophe naturelle nécessitant une assistance internationale conformément aux lignes directrices et procédures opérationnelles convenues.
- Rassembler, à la demande des partenaires du Groupe sectoriel, les organisations actives dans le domaine du logement aux échelons mondial ou régional à l'appui des interventions nationales. Lancer ou soutenir, à la demande des partenaires du Groupe sectoriel, des activités de sensibilisation ou de mobilisation de ressources.
- Dispenser des formations sur le terrain et assurer la fourniture rapide des outils, lignes directrices ou matériels de communication appropriés, sur demande des équipes de coordination ou des organisations partenaires dans le pays.
- Utiliser le système de gestion des performances mis au point dans le cadre du Programme mondial Abris précédent pour évaluer l'efficacité de l'Équipe de coordination des activités liées au logement et celle de l'intervention globale, et gérer les problèmes qui se présentent.
- Commander et diffuser des examens indépendants des interventions en matière de logement coordonnées par la Fédération internationale. Établir un mécanisme de suivi structuré, avec le Secrétariat de la Fédération internationale et les Sociétés nationales sur le plan interne, et avec les organisations partenaires sur le plan externe.



Profil du public cible et des bénéficiaires finaux

Les activités menées à l'appui de l'engagement qu'a pris la Fédération internationale d'améliorer l'efficacité de l'intervention humanitaire en matière d'hébergement visent le secteur opérationnel du logement et les décideurs principaux durant une intervention. Elles sont conformes au rôle des chefs de file des groupes sectoriels, chargés de coordonner les organisations du secteur et les autres acteurs durant la préparation et l'intervention. L'efficacité, à la fois de la Fédération internationale en tant que chef de file et des organisations partenaires, est évaluée au moyen du système de gestion des performances et d'examens indépendants.

Risques et défis potentiels

L'amélioration de la préparation et de la prévisibilité de l'intervention humanitaire, à travers l'approche sectorielle, est toujours en cours. À ce jour, toutefois, les informations reçues en retour au sujet des opérations sur le terrain, les enquêtes menées par la Fédération internationale auprès des partenaires du Groupe sectoriel de l'hébergement d'urgence, et l'évaluation indépendante du secteur demandée par le Comité permanent interorganisations indiquent que l'intervention humanitaire est mieux coordonnée et plus responsable. Les activités de coordination des ressources à l'échelon mondial et sur le terrain restent un défi majeur et les principales organisations du secteur entretiennent le dialogue avec la communauté des donateurs pour veiller à ce que ces activités interinstitutions et les services de coordination d'appoint soient reconnus en tant que composante régulière de l'action humanitaire et financés en conséquence. Un des défis majeurs, tant au sein du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge que dans les organisations de l'extérieur, est de faire connaître les rôles que doivent jouer, conformément à leurs Statuts, le Secrétariat de la Fédération internationale dans la coordination de l'intervention internationale, et les Sociétés nationales dans la supervision des activités nationales de préparation et d'intervention. Ce point sera résolu par l'élaboration de procédures opérationnelles normalisées, la structuration de la planification d'urgence et l'utilisation plus généralisée de plateformes et de forums de partage d'informations.

Composante du programme n° 5 – Soutien au secteur et création de réseaux

Résultat : Des initiatives menées en collaboration par le secteur et la création de réseaux par les acteurs intéressés ont fait progresser l'approche de l'hébergement d'urgence à l'échelon mondial et les activités en la matière.

Création d'un réseau mondial relatif au logement

- Se servir de la présence mondiale, régionale et nationale de la Fédération internationale pour offrir des perspectives et des activités de création de réseaux dans le secteur, en organisant des ateliers, en soutenant les forums d'échanges d'informations et en collaborant sur des initiatives essentielles au bénéfice des Sociétés nationales et d'autres organisations.
- Développer, sur le site Internet public de la Fédération internationale, les pages relatives au logement pour promouvoir et diffuser les meilleures pratiques, des outils et des liens vers des projets et réseaux associés.
- Apporter un soutien et participer activement aux initiatives nationales et régionales

de création de réseaux, quand elles existent, et promouvoir la création de nouveaux réseaux s'il y a lieu.

- Étendre les liens existants avec les universités, les instituts et les associations professionnelles de l'environnement bâti, pour promouvoir une meilleure communication entre ces communautés de pratique.

Initiatives mondiales du secteur du logement

- Faire progresser les questions clés qui influent sur le secteur du logement, en collaborant avec des organisations spécialisées et d'autres partenaires intéressés. Les thèmes actuels comprennent le changement climatique et son impact sur les solutions d'hébergement et d'habitat, les droits fonciers et de propriété des terres à bâtir, et leur impact sur la fourniture de logements adéquats après une catastrophe, la migration et les changements de tendances qu'elle entraîne s'agissant des besoins en matière de logement et d'habitat, et la promotion des approches conduites par les propriétaires en matière de logement après une catastrophe.
- Promouvoir le secteur du logement et de l'habitat et les questions connexes, en publiant un rapport annuel sur le logement après une catastrophe, fondé sur les opérations menées durant l'année dans le secteur et sur les thèmes émergents.
- Lancer un concours annuel sur les solutions d'hébergement appropriées, afin de rassembler les expériences et les innovations et d'encourager le partage des connaissances. Une récompense sera décernée aux initiatives qui font progresser l'hébergement humanitaire.
- Définir et promouvoir des initiatives qui font le lien entre l'hébergement humanitaire et la conception et la création continues de logements, par un engagement avec les associations d'architectes et de planificateurs, les fournisseurs de logements du secteur commercial et les organes gouvernementaux chargés du logement.
- Promouvoir une collaboration accrue entre le secteur de l'hébergement humanitaire et le secteur commercial pour utiliser les ressources financières, techniques et intellectuelles disponibles et mieux répondre aux besoins en logements après une catastrophe.
- Mener le processus de révision des normes humanitaires du Projet Sphère sur les abris, les établissements humains et les articles non alimentaires.

Profil du public cible et des bénéficiaires finaux

Les activités visant à faire progresser le secteur du logement seront menées en collaboration avec les principales organisations du secteur et des organisations spécialisées d'autres domaines. Ces activités sont axées sur l'orientation à donner, par les praticiens et les décideurs, à la pratique en matière de logement et d'habitat. Pour entraîner un changement, ces activités devront également produire un impact sur les processus et les opinions des gouvernements et des institutions.

Risques et défis potentiels

Le secteur du logement et de l'habitat est très varié, souffre d'une définition et d'une terminologie inadéquates, et ne bénéficie pas de l'engagement institutionnel requis de la part de nombreuses institutions humanitaires et des donateurs. C'est un obstacle à la progression de questions clés au sein du secteur, mais cette réalité met par ailleurs en lumière la nécessité de disposer d'une direction institutionnelle, d'un soutien à l'amélioration des réseaux et d'une vision des questions émergentes majeures du point de vue du logement et de l'habitat. ■



Rôle du Secrétariat

Soutien technique du Programme

Le Programme mondial relatif au logement constitue un cadre dans lequel des ressources financières et techniques sont fournies pour aider les Sociétés nationales et le Secrétariat à honorer l'engagement de la Fédération internationale dans ce domaine. Le département Logement établi au Secrétariat à Genève, secondé par des consultants basés dans les unités de gestion des catastrophes à Panama et à Kuala Lumpur, soutiendra, au besoin, les activités d'hébergement mises en œuvre par les Sociétés nationales.

Création de partenariats et coordination

Le Programme mondial relatif au logement et les activités proposées sont fondés sur les besoins et les services définis par les Sociétés nationales intéressées qui ont participé aux manifestations et ateliers régionaux et mondiaux sur le logement, ainsi que sur les activités en cours de ces Sociétés nationales. Ces activités ont permis de définir des domaines particuliers d'intérêt et de compétences, et les Sociétés nationales ont choisi elles-mêmes les initiatives auxquelles elles collaboreront avec d'autres Sociétés nationales et le Secrétariat. Conformément au rôle directeur de la Fédération internationale dans le secteur du logement, des partenariats stratégiques ont été établis avec un certain nombre d'organisations des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales internationales ainsi qu'avec d'autres fournisseurs de services et instituts de recherche du secteur. Plusieurs Sociétés nationales aident le Secrétariat à renforcer les capacités de coordination dans le secteur, ce qui contribuera également à améliorer la coordination de l'assistance du Mouvement aux Sociétés nationales en matière de logement. La direction de la planification d'urgence en matière de logement, par les Sociétés nationales, est un défi majeur et le Secrétariat soutiendra l'élaboration d'une approche structurée et la mobilisation des ressources requises pour honorer cet engagement.

Représentation et sensibilisation

L'engagement de la Fédération internationale en matière de logement doit être honoré à la fois par les Sociétés nationales et par le Secrétariat, conformément au mandat que leur confèrent les Statuts et en fonction de leurs capacités et de leurs ressources. Le Secrétariat représente la Fédération internationale aux échelons mondial et régional pour les questions relatives au logement ; cette représentation couvre la question des rôles variés que jouent les Sociétés nationales dans le domaine du logement, conformément à leur mandat national.

Le cas échéant, le Secrétariat apporte son soutien aux Sociétés nationales en menant à l'échelon mondial des activités de sensibilisation aux questions nationales, par exemple sur l'intervention en matière de logement en cas de catastrophe.

Autres domaines

Un certain nombre de Sociétés nationales ont lancé, séparément ou en collaboration avec les Sociétés nationales de pays voisins, des activités d'hébergement qui nécessitent un appui technique, un soutien financier, ou des liens avec des activités ou des organisations associées. Le Secrétariat apporte un soutien s'il y a lieu et si ce soutien est en cohérence avec les objectifs du Programme mondial relatif au logement.

Promotion de l'égalité entre les sexes et de la diversité

La construction, la conception et la planification sont traditionnellement des activités à prédominance masculine, et les activités d'hébergement et les initiatives de renforcement des capacités doivent être adaptées pour promouvoir une plus grande égalité entre les hommes et les femmes. Les candidatures féminines aux formations et au déploiement sont et continueront d'être activement encouragées. Pour promouvoir des activités d'hébergement qui n'excluent aucun groupe sur le terrain, priorité est donnée aux outils, aux lignes directrices et aux stratégies favorisant les solutions dirigées par les ménages et la participation de tous les membres des ménages et des communautés. Les questions hommes-femmes dans les solutions d'hébergement et d'habitat sont généralement mal comprises ou maladroitement résolues. Pour que la situation s'améliore, il est nécessaire de promouvoir le respect des normes et des lignes directrices convenues sur les questions de protection, de respect de la sphère privée et de. Les lignes directrices et les cadres de meilleures pratiques proposés donneront également la priorité aux considérations relatives au sexe et à la diversité, en tant qu'éléments clés déterminant l'adéquation des solutions en matière d'hébergement et d'habitat.

2009/2010

Budget du Programme mondial relatif au logement

| En CHF | 2 009 | 2010 |
|-----------------------------------|------------------|------------------|
| Fournitures | 700 000 | |
| Terres, véhicules et équipements | 50 000 | |
| Personnel | 619 912 | 658 400 |
| Ateliers et formations | 511 560 | 611 500 |
| Frais généraux | 910 600 | 910 000 |
| Contributions et déplacements | 600 000 | 650 000 |
| Soutien au programme | 235 812 | 196 731 |
| Montant total des dépenses | 3 627 884 | 3 026 631 |

Protocole d'accord entre la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (BCAH) – Résumé

À son Assemblée générale de 2005, à Séoul, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a décidé de « jouer un rôle directeur dans la fourniture d'abris d'urgence à la suite de catastrophes naturelles, sur la base des conditions définies par le Conseil de direction et d'un accord qui sera négocié par le Secrétaire général et ratifié par le Conseil ».

Cet accord a pris la forme d'un Protocole d'accord entre la Fédération internationale et le BCAH, signé par le Secrétaire général de la Fédération internationale et le Coordonnateur des secours d'urgence, au nom du BCAH, puis ratifié par le Conseil de direction de la Fédération internationale.

En vertu du Protocole d'accord, la Fédération internationale a notamment pris les engagements suivants pour appuyer les efforts déployés par le Comité permanent interorganisations en vue de renforcer l'action humanitaire :

- appuyer l'intensification des efforts de préparation en matière d'hébergement d'urgence à l'échelon mondial ;
- renforcer les capacités opérationnelles de la Fédération internationale en matière d'hébergement d'urgence ;
- coordonner les activités d'hébergement d'urgence à l'échelon national après une catastrophe naturelle.

La Fédération internationale appellera à une action adéquate et appropriée, sous réserve des ressources et des capacités de la communauté humanitaire, mais ne sera pas le « fournisseur de dernier recours ».

Le Protocole d'accord reconnaît le caractère unique de la Fédération internationale et son attachement aux Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, notamment le principe d'indépendance. À cet égard, la Fédération internationale recherchera les financements nécessaires à la réalisation de ses engagements au titre du Protocole d'accord en utilisant ses mécanismes d'appel actuels et en particulier un Programme mondial relatif au logement élaboré à cette fin.

Qualité, responsabilité et formation

Chaque activité aura son propre mécanisme d'examen et de retour d'informations. Par exemple, les programmes de formation et de renforcement des capacités s'appuieront sur les informations en retour, sur l'évaluation et l'examen des performances, ainsi que sur les observations des individus déployés après avoir suivi ces formations. Les outils, les lignes directrices et les manuels seront testés et les retours d'informations structurés seront utilisés pour procéder à permettre une révision adéquate – ce processus sera mené régulièrement dans le cas des outils principaux. Le cadre de meilleures pratiques, qui sera relié à la base de données sur le logement, servira de plateforme pour la révision régulière des programmes relatifs au logement, et sera accessible à tout le personnel des Sociétés nationales et du Secrétariat. Certaines activités continueront de faire l'objet d'examen indépendants. Tel sera le cas, par exemple, des services fournis par la Fédération internationale dans la coordination des organisations spécialisées dans le logement après une catastrophe naturelle. Au besoin, des mécanismes spécifiques de suivi et d'évaluation seront élaborés et utilisés – le système de gestion des performances mis au point par la Fédération internationale avec les partenaires du secteur, qui continuera d'être utilisé, en est un exemple. La Fédération internationale soutiendra en outre activement l'élaboration continue de mécanismes améliorés pour garantir l'utilisation de meilleures pratiques et la responsabilité, notamment en dirigeant la révision des normes humanitaires du Projet Sphère sur les abris, les établissements humains et les produits non alimentaires. Pour permettre une étude structurée de l'engagement de la Fédération internationale en matière de logement, il sera procédé à un examen indépendant des mesures prises pour honorer cet engagement et de l'impact à ce jour de l'engagement et des initiatives de renforcement des capacités. ■

Les Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Humanité

Né du souci de porter secours sans discrimination aux blessés des champs de bataille, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, sous son aspect international et national, s'efforce de prévenir et d'alléger en toutes circonstances les souffrances des hommes. Il tend à protéger la vie et la santé ainsi qu'à faire respecter la personne humaine. Il favorise la compréhension mutuelle, l'amitié, la coopération et une paix durable entre tous les peuples.

Impartialité

Il ne fait aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale et d'appartenance politique. Il s'applique seulement à secourir les individus à la mesure de leur souffrance et à subvenir par priorité aux détresses les plus urgentes.

Neutralité

Afin de garder la confiance de tous, le Mouvement s'abstient de prendre part aux hostilités et, en tout temps, aux controverses d'ordre politique, racial, religieux et idéologique.

Indépendance

Le Mouvement est indépendant. Auxiliaires des pouvoirs publics dans leurs activités humanitaires et soumises aux lois qui régissent leur pays respectif, les Sociétés nationales doivent pourtant conserver une autonomie qui leur permette d'agir toujours selon les principes du Mouvement.

Volontariat

Il est un mouvement de secours volontaire et désintéressé.

Unité

Il ne peut y avoir qu'une seule Société de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge dans un même pays. Elle doit être ouverte à tous et étendre son action humanitaire au territoire entier.

Universalité

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, au sein duquel toutes les Sociétés ont des droits égaux et le devoir de s'entraider, est universel.



La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge soutient les activités humanitaires des Sociétés nationales parmi les populations vulnérables.

En coordonnant les secours internationaux en cas de catastrophe et en encourageant l'aide au développement, elle vise à prévenir et à atténuer les souffrances humaines.

La Fédération internationale, les Sociétés nationales et le Comité international de la Croix-Rouge constituent le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.